



Rapport moral de l'APARDAP, présenté en Assemblée Générale du 21 mars 2019¹ Patricia L'Ecolier, Bernard Pouyet, coprésidents

L'Assemblée Générale annuelle d'une association est un moment fort pour ses adhérents de se retrouver sur ses valeurs, de considérer le bilan de l'action entreprise et de réfléchir sur ses perspectives et orientations.

1 / L'APARDAP est attachée aux valeurs qui la fondent

L'association se réclame et met en œuvre des **valeurs morales**, au sens élevé du terme, de respect de l'étranger, et de reconnaissance de sa dignité humaine.

Des valeurs qui semblent aller de soi, mais qu'il faut plus que jamais proclamer et réaffirmer en un temps de perte de repères, où prospèrent toutes sortes de contre-vérités, de fake-news, de théories complotistes, et de recours à la violence.

L'autre, l'étranger, le migrant apparaissent, dans ce contexte, comme la cible toute désignée d'une multitude de préjugés, alimentant les peurs et les fantasmes.

D'où la priorité, pour l'APARDAP, de continuer à favoriser la rencontre et d'établir une relation entre les hommes et les femmes de ce pays et ceux qu'une diversité de causes ont obligé de quitter le leur.

La belle idée du **parrainage**, qui a donné naissance à l'APARDAP demeure le fondement de son action en ce qu'elle porte des valeurs de respect de l'autre, d'échange réciproque, d'acceptation des différences.

On ne peut qu'être frappé par le moment d'intense émotion, de « ferveur », (nous osons le terme), que constitue chaque cérémonie de parrainage. Tout simplement parce qu'il y a une pleine conscience de la gravité de ce qui se joue dans la confiance que les accueillis placent dans les parrains et marraines, dans les bénévoles et dans tous ceux qui soutiennent notre association.

L'APARDAP s'est investie d'une responsabilité envers les accueillis qui lui crée un devoir de réussite.

Pourtant la mission qui lui incombe se développe dans le cadre d'une politique migratoire qu'il ne faut pas craindre de dénoncer pour espérer la voir évoluer.

¹ Le présent rapport a été établi à partir des compte-rendus d'activités et d'orientations des commissions et groupes de l'APARDAP, lesquels ont été réunis en un document unique, que l'on peut consulter sur le site de l'APARDAP <http://www.apardap.org/rapport-moral/>

C'est une condition indispensable pour que se mette en œuvre dans ce pays une véritable politique d'accueil et d'hospitalité des migrants, où l'action de notre association pourrait trouver sa pleine efficacité.

2 / Le refus d'une politique migratoire de rejet et d'exclusion

« **Ne pas favoriser un appel d'air** », « **refuser d'accueillir toute la misère du monde** », ces simplifications abusives répétées à l'envie, agissent non seulement comme des formules incantatoires, destinée à « rassurer » une frange extrémiste et populiste de notre pays, elles fondent, malheureusement, la politique migratoire de la France, aujourd'hui.

C'est inacceptable ; on ne peut que partager l'opinion émise par Pascal Brice, ancien directeur de l'OFPPA, lorsqu'il déclare : « J'ai été confronté à l'idée que pourrir la vie des gens les dissuaderait de venir ; c'est indigne et faux » (France Inter, 13/02/2019).

+ Les lois se succèdent et se ressemblent pour construire un **système de refus, d'exclusion et de rejet des migrants**.

La dernière en date, **la loi « asile et immigration »**, du 10/09/2018, vient renforcer les précédentes.

Critiquée par le Conseil d'État et le Défenseur des droits, condamnée par toutes les associations et organismes humanitaires, cette loi restreint les droits aujourd'hui des migrants, mais peut-être, demain, ceux d'autres justiciables.

Elle est lourde de menaces, qui tiennent, par exemple, à l'allongement à 90 jours de la rétention en CRA, au placement possible des enfants en CRA, à des hypothèses de recours juridictionnels non suspensifs, à la systématisation des mesures d'éloignement et de surveillance des étrangers, à la banalisation des audiences en visioconférence, etc.

+ Dénoncer les dérives possibles d'une loi avant son application, n'est-ce pas, dira-t-on, témoigner d'un pessimisme excessif ?

Malheureusement, non.

À preuve, par exemple, le transfert opéré par la loi de 2015 des médecins de l'Agence Régionale de Santé, ARS, (Ministère de la Santé), aux médecins de l'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration, (Ministère de l'Intérieur), qui a entraîné une baisse de délivrance des titres de séjour pour étrangers malades de 39 %, entre 2016 et 2017.

+ **Dès lors que le ton est donné par la loi**, notre système administratif, préfectoral notamment, fonctionne trop souvent à la répression, soumet les migrants à la menace d'OQTF, qui se multiplie, de placements en Centres de rétention administrative, de plus en plus fréquents, et de mesures d'éloignement, autrefois exceptionnelles, devenues aujourd'hui quasi hebdomadaires.

Leur situation est précarisée de surcroît par le caractère souvent aléatoire de la délivrance de titres de séjour, résultant de l'extrême complexité des règles applicables et du coût élevé des taxes à acquitter.

L'arbitraire qui règne en matière d'autorisation à travailler, et plus encore de renouvellement de ces attestations vient stopper des parcours et bouleverse des vies d'accueillis souvent installés en France et en cours d'insertion.

Pourquoi ne pas reconnaître que le travail accompli par les **accueillants**, lors des permanences du mardi, lors des accompagnements en préfecture, auprès des avocats, auprès des tribunaux engendre des sentiments de découragement et d'impuissance.

La **commission des accueillants** n'en a que plus de mérite à chercher à améliorer l'efficacité de son fonctionnement et de ses prestations, à favoriser l'écoute des accueillis, notamment lors des « rondes » mises en place par Médecins du Monde, ou encore par la mise en place d'une permanence médicale et par l'élargissement de ses missions par le groupe bénévolat, dans ses permanences d'orientation des accueillis vers l'ensemble de l'offre APARDAP.

+ **Le ton est donné**, aussi, lorsqu'on voit un département comme celui de l'Isère, qui s'est porté volontaire pour évaluer les **Mineurs Non Accompagnés, (MNA)**, se révéler prompt à leur refuser la qualité de mineur, à interrompre leur scolarité et à les sortir de l'hébergement et de l'Aide sociale à l'enfance (ASE).

Ce n'est pas un hasard si, aujourd'hui, 19 grandes associations nationales viennent de déposer un recours devant le Conseil d'État, contre le décret qui organise un fichage national des MNA.

La situation faite aux MNA pose une question de principe, sur laquelle il est impossible de transiger : un adolescent, un jeune, s'il a moins de 18 ans est avant tout juridiquement un enfant, qu'on ne saurait transformer en un majeur pour le soumettre aux rigueurs de la loi applicable aux migrants.

+ En juillet 2018, une décision du Conseil Constitutionnel, d'une très grande portée a reconnu le **principe de fraternité**, et rejeté partiellement le « **délit de solidarité** », menaçant l'action des associations et des bénévoles. C'est une avancée juridique, mais il importe de rester vigilant : dans certains cas, ce délit demeure.

Méditons sur ce propos de **Jacques Derrida** : « Que devient un pays, une culture, que devient une langue, quand on peut y parler d'un délit d'hospitalité ? » (26/12/1996, reproduit par Le Monde du 19/01/2018).

+ Les grandes associations nationales de soutien aux migrants peuvent avoir le sentiment de perdre régulièrement les batailles sur les lois, qui se succèdent.

Que dire alors de la capacité d'influence d'une petite association locale comme l'APARDAP ?... Il reste qu'à son niveau, avec les autres associations et collectifs territoriaux, l'APARDAP se doit de poursuivre **l'action de sensibilisation** sur la politique migratoire de notre pays, réfléchir à son sens, utiliser le droit à manifester et participer à toutes formes de débats publics.

Une volonté de mieux connaître les phénomènes migratoires a conduit l'APARDAP à s'associer avec l'ESDA (Education, Santé et Développement en Afrique) pour participer à l'enquête du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) sur les migrations des africains vers 14 pays européens, les causes de leurs départs, leurs parcours, l'accueil qui leur est réservé en France.

Pour que change notre politique migratoire, l'APARDAP a proposé à la signature des associations de Migrants en Isère une contribution qui a été versée au **Grand Débat National**.

3 / Participer à la mise en place d'une véritable politique d'accueil et d'hospitalité

3.1 / L'APARDAP peut se prévaloir d'une expérience de l'accueil

Le parrainage, - ses initiateurs en avaient- ils le pressentiment ? -, parce qu'il induit une relation interpersonnelle, s'inscrivant dans une continuité, devait naturellement conduire l'association à développer une offre d'insertion.

L'obtention de l'asile et de titres de séjour, pour primordiaux qu'ils fussent ne peuvent constituer une fin en soi. Dans la quotidienneté du parrainage, les hommes et les femmes, que sont les accueillis, ont des besoins vitaux immédiats à satisfaire, - c'est bien le moins, - mais ils ont aussi des aspirations et un besoin d'épanouissement personnel que nous nous devons de satisfaire.

Pour répondre à la volonté d'intégration des accueillis, qu'ils expriment avec force, notre association a développé de manière très pragmatique une offre d'activités qui s'est constamment renforcée.

Les cours de français ont appelé les enseignements d'initiation républicaine, puis ceux de maîtrise des outils informatiques.

L'interdiction de l'accès au travail a entraîné la recherche de lieux de bénévolat et le suivi des accueillis bénévoles.

L'APARDAP a longtemps hésité à se saisir de la question de **l'hébergement** compte tenu de la complexité de cette question et de son coût. Mais parce qu'on ne pouvait se satisfaire de répéter que « le 115 ne répond plus », notre association prend désormais ses responsabilités en ce domaine, à travers la gestion d'une dizaine d'appartements, mis à disposition par les collectivités locales et les bailleurs sociaux, à travers « l'hébergement citoyen », porté par des groupes de citoyens ou des collectifs territoriaux, à travers enfin le réseau « Bienvenue chez nous », réunissant des membres de l'APARDAP sur le modèle du Réseau Esaïe.

L'atelier d'écriture a produit la publication de livres, puis a généré des lectures publiques, lesquelles ont peu à peu été théâtralisées, jusqu'à la représentation, en juin 2018, de « **Nora par les frontières** » par les « **Indisciplinés** ».

Autant de supports sur lesquels s'organisent des actions de sensibilisation à destination de publics divers et d'établissement scolaires.

Le film « **Lignes de partage** », réalisé par Thierry Mennessier, et produit par l'APARDAP a été projeté plus d'une centaine de fois depuis sa sortie et permet à des publics variés une rencontre forte des migrants, et des situations qu'ils vivent.

« **Partage et découverte** », par la diversité des propositions destinées aux accueillis de visites de nos sites, de musées, de lieux touristiques, de randonnées, de fréquentation de spectacles, d'activités sportives, constitue un programme emblématique de ce que doit être

une politique d'hospitalité : offrir aux migrants les activités que l'on propose naturellement à tous nos hôtes étrangers, qui choisissent notre région.

La mise à disposition par la Ville de Grenoble des locaux de la « **Maison des Accueillis** » est une formidable opportunité pour favoriser de nouvelles activités (peinture, couture, conte, magie, cuisine, etc.) et constitue un lieu de rencontres pour les accueillis, qu'il nous appartient de faire mieux vivre encore.

3.2 / Agir collectivement pour promouvoir une politique d'hospitalité territoriale

+ Une enquête récente du 04/12/2018, (IFOP, JDD, Club Jean Jaurès), révèle que l'opinion française reste très crispée sur l'immigration, considérant à 60 % que l'accueil des étrangers n'est plus possible, du fait des différences de valeur et des problèmes de cohabitation.

Pour espérer faire évoluer cet état de l'opinion il importe de continuer, voire d'amplifier, les opérations de sensibilisation dans laquelle s'est engagée l'APARDAP, avec ses partenaires associatifs.

Mais il faut aller plus loin et faire la preuve par l'action : démontrer que l'intégration des migrants est possible, pour peu qu'on la veuille et qu'on l'organise sur le terrain.

Sur ce qu'il faut faire pour l'accueil des migrants, des propositions sont là.

Reste à faire advenir la volonté politique de les mettre en œuvre.

+ **Des expériences étrangères** méritent analyse, notamment celles en œuvre en Allemagne, en Scandinavie, au Portugal, au Canada, etc.

+ Un parlementaire en mission, Aurélien Tâché, a avancé « **72 propositions pour une politique ambitieuse d'intégration des étrangers arrivant en France** ».

Parmi elles, le parrainage...

Ce rapport contient un bon nombre de dispositions intéressantes, or le gouvernement ne l'a jamais mis en discussion, avalisant l'idée que cette commande n'était qu'un leurre destiné à faire passer la loi asile et immigration !

+ **La région grenobloise**, le département de l'Isère peuvent revendiquer, pour leur part, une tradition d'accueil et d'ouverture, qui s'est exprimée continûment à travers des vagues d'immigration successives et différenciées.

Grenoble, au sens large, est forte d'un potentiel associatif de soutien aux migrants, réunis dans les collectifs de la CISEM et Migrants en Isère, très actif.

Depuis 2015 se sont développés des collectifs territoriaux sur le Trièves, le Vercors, la Chartreuse, la Matheysine, le Voironais, le Gresivaudan, etc... qui ont renforcé et diversifié l'aide aux migrants.

Entre tous ces collectifs et associations des solidarités s'organisent.

Par exemple, l'APARDAP agit envers les MNA en lien avec 3aMIE, le Secours Catholique, La Cimade ; elle coopère avec Médecins du Monde pour les « rondes » et en matière de

souffrance psychique, avec la Ligue de l'enseignement pour les cours de français, les week-ends en montagne.

Au-delà des associations de soutien aux migrants, l'APARDAP agit avec une diversité de partenaires : Culture du Cœur, Un Toit pour Tous, Cuisine sans frontières.

+ À l'engagement associatif s'ajoute désormais un apport décisif, celui des collectivités locales.

À travers le parrainage, l'APARDAP a toujours tissé des liens avec les villes et communes du département, nombreuses et renouvelées, qui accueillent des cérémonies de parrainage.

La Ville de Grenoble, la Métropole d'agglomération, Rives, subventionnent les actions de notre association.

La Ville de Grenoble met à la disposition de l'APARDAP les locaux de la Maison des Accueillis.

Mais aujourd'hui, le concours des collectivités locales prend une dimension nouvelle :

Le 28/09/2018, s'est constituée **l'association des Villes et Territoires Accueillants, (ANVITA)**, laquelle affirme dans sa Charte sa volonté « sur nos territoires, d'agir à l'image de l'histoire et de la culture d'hospitalité en France et d'interpeller l'Etat pour qu'il assume ses responsabilités ».

Grenoble et la Métro ont adhéré à ce réseau.

La création de ce réseau, et le fait que Grenoble en soit un des membres fondateurs, est un événement important :

- Il marque une volonté solennelle des villes et territoires de développer une politique active d'accueil des migrants, d'échanger leurs expériences, de diffuser les bonnes pratiques.
- Il entend interpeller l'Etat sur ses responsabilités. Sur les territoires, les migrants ne rencontrent trop souvent que « l'État qui exclue », police, justice préfectures et trop peu « l'État qui accueille », comme le font, et c'est leur honneur, des services publics comme l'hôpital et l'école.
- Il signifie de la part des villes qui s'engagent une volonté de prendre leur part de responsabilité dans l'hospitalité des migrants.

Cela devrait signifier organiser leurs services, solliciter leurs agents, mobiliser leurs ressources pour mettre en place des politiques migratoires territoriales et municipales.

Les élus locaux, par la légitimité que leur confère le suffrage, sont en situation d'agir comme des catalyseurs des actions envers les migrants ; il leur appartient de favoriser les coopérations entre collectivités, d'aider à l'établissement de complémentarité entre les associations (associations militantes et associations délégataires de service public)...

+ Les associations grenobloises de Migrants en Isère, en convoquant « **les Premiers États Généraux des Migrations** », de 2016, en rédigeant des « Cahiers de Doléances », en formulant dix propositions sur l'accueil, aujourd'hui en organisant avec la Ligue de l'Enseignement, les Vertaccueillants, les 30 et 31 mars prochains : « **Éxilé.e.s : Rencontres pour l'hospitalité** », sont en pointe dans la réflexion sur l'accueil des migrants.

Reste à ce que la réflexion entreprise, et qui est appelée à se continuer, soit prise en considération.

Ce ne serait pas faire preuve d'immodestie que de souhaiter que le Réseau des Villes et Territoires Accueillants soit un lieu de résonance des propositions avancées par les associations.

4 / Remerciements

Si l'APARDAP développe les actions qui sont les siennes, si son volume d'activités a augmenté en 2018, c'est à grâce à la mobilisation des hommes et des femmes, qui font vivre l'APARDAP :

- Les accueillis, souvent en grande difficultés de vie, mais qui donnent pourtant de leur temps à l'association, participent aux instances, à l'organisation des activités. Leur volonté d'intégration, leur courage, donnent envie d'agir aux bénévoles
- Les bénévoles, accueillants, parraines, marraines, qui par leur engagement, leur disponibilité, leur inventivité ont diversifié les activités de l'APARDAP
L'association tourne au-delà du soutien aux accueillis et des activités grâce au travail moins visible de bénévoles et d'accueillis qui assurent la logistique de l'association : préparation des cérémonies de parrainage ; formalités pour la délivrance des passeports, des titres de transports, l'ouverture des droits sociaux (AME, CMU-C) ; opérations liées à la comptabilité, à la gestion des dons, à la répartition des aides, etc.
- L'association ne fonctionnerait pas sans la compétence, l'écoute et l'efficacité de sa permanente
- Le concours de deux volontaires en service civique, par la qualité de leur engagement et de leur capacité imaginative est désormais déterminant dans le fonctionnement de l'APARDAP
- L'APARDAP bénéficie de dons qui financent ses activités et les soutiennent (ex : acquittement de taxes). Aux dons des particuliers (parfois très importants de la part de donateurs qui tiennent à demeurer anonymes), s'ajoutent ceux de partenaires associatifs comme Emmaüs, Dounia et le CADTM (Comité pour l'Abolition des dettes illégitimes)
- Des fondations permettent la réalisation de projets : Orange Solidarités, la Fondation de France, l'Archipel des Utopies
- L'APARDAP n'agit pas seul mais en coopération avec les associations de soutien aux migrants réunis dans des collectifs territoriaux, avec les associations qui accueillent les migrants comme bénévoles (Dounia, La Remise, les jardins de la Poterne, Episol, les Restos du Cœur, Bouquins sans Frontières, Handicap Evasion 38, etc.)
- Enfin le soutien des collectivités locales est décisif :
 - Par l'accueil des cérémonies de parrainage
 - Par les soutiens financiers : Ville de Grenoble, Métropole, Rives, conseillers départementaux d'opposition de gauche
 - Par l'utilisation des locaux de la Maison des Associations et la disponibilité de ses agents ; par la mise à disposition de la Maison des Accueillis